

Image not found or type unknown



Verification des creances

Par **paquerettes**, le **14/03/2014** à **13:56**

bonjour,

Fin 2006, j'ai déposé un dossier de surendettement qui a été jugé recevable début 2007. J'ai reçu ensuite de la BDF l'état de mon endettement. J'ai demandé au président de la BDF la verification des créances. Ma demande a t'elle interrompu le délai de forclusion sachant que le dossier n'etait pas encore à la phase de recommandation ?

merci pour vos réponses.